

Le Maire,

Fait part à l'Assemblée de la demande émanant de Monsieur Gilles JOUANNET qui sollicite la régularisation d'une erreur d'imputation cadastrale survenue à l'occasion de l'élargissement du Boulevard des Ferrières en 1980.

La parcelle cadastrée section AE n° 284 pour 11 m² a été attribuée à tort à la propriété contiguë appartenant à la famille JOUANNET, alors que son emprise résulte en partie d'un alignement authentifié par un document d'arpentage en date du 17/09/74 en vue d'élargir le domaine public.

Afin d'incorporer au domaine public ces 11 m² de trottoir, il convient d'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte administratif à intervenir.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise Madame Le Maire à signer l'acte administratif à intervenir.